

M. Lundrigan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si j'en juge par la présence à la Chambre aujourd'hui d'une petite poignée seulement de ministres, je crois que le chômage n'a pas fini d'augmenter. J'aimerais dire que l'attitude du premier ministre...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait qu'il ne peut pas s'engager dans un débat. Le député présente sa question supplémentaire en déclarant qu'il a quelque chose à dire. Malheureusement, le Règlement stipule qu'il ne peut que poser sa question et non pas faire une déclaration. S'il a une question supplémentaire à poser la présidence la lui permettra.

M. Lundrigan: Je n'ai pas l'intention de jouer au plus fin avec le premier ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LE CHÔMAGE—LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Une question supplémentaire. Vu que quelque 18 p. 100 des étudiants au Québec ont été incapables de trouver des emplois l'été dernier et vu les circonstances actuelles dans cette province, le premier ministre peut-il indiquer si des plans ont été élaborés pour corriger cette situation l'été prochain?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le premier ministre peut peut-être répondre à la question du député. Toutefois, je crois que le genre de questions que posent présentement les députés devraient être normalement posées sous forme de déclaration générale. Les questions sont très générales. Même si elles sont pertinentes, à-propos et importantes, elles sont formulées de façon telle qu'il faut y répondre par voie de déclaration. Le premier ministre pourrait répondre à la question du député de Yorkton-Melville.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai aucune réponse.

M. l'Orateur: Il y a un certain nombre de députés qui ont des questions supplémentaires. Mais peut-être que nous pourrions revenir dans quelques moments à ceux qui ont des questions supplémentaires.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement. En un certain nombre d'occasions, la présidence a l'habitude de juger des questions irrecevables. Cela s'applique-t-il également aux réponses qui sont irrecevables? En toute déférence, il faudrait rappeler le premier ministre à l'ordre au sujet d'un certain nombre de réponses qu'il a données aujourd'hui.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE PROJET DE MAINMISE AMÉRICAINE SUR LA HOME OIL COMPANY—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, découlant de la promesse qu'il nous a faite mardi de tenir les députés au courant des négociations qui se déroulent entre la Home Oil Company de Calgary et la Ashland Oil Company du Kentucky. Est-on quasiment parvenu à un accord qui, tout en laissant la majorité des parts en des mains canadiennes, mettrait la compagnie sous le contrôle de la Ashland Oil Incorporated du Kentucky?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, autant que je sache il y a ou il n'y a pas accord. Mais l'on ne parvient pas «quasiment» à un accord. Je ne crois pas qu'il serait bien utile de divulguer l'état d'avancement des pourparlers à ce stade. Je ne manquerai pas d'informer la Chambre lorsque j'aurai quelque chose de précis à lui signaler. Entre-temps, je m'efforcerai dans la mesure des pouvoirs que me confère la loi de faire tout mon possible pour que Home Oil demeure une compagnie canadienne.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire. Le ministre a déclaré mardi, comme en fait foi la page 2975 du Hansard:

J'ai tâché de les persuader de l'opportunité de conserver un intérêt majoritaire dans cette dernière et, partant, la mainmise canadienne sur elle.

Le ministre a-t-il réussi à s'assurer que la compagnie demeurera propriété canadienne sous contrôle canadien?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, je n'ai aucun moyen de m'en assurer. Voilà où nous en sommes pour le moment. Comme je l'ai dit, je ferai de mon mieux pour que la compagnie reste sous contrôle canadien dans l'avenir.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Je remarque que le ministre a parlé des pouvoirs que lui confère la loi. A-t-il consulté les juristes pour établir si son ministère ou le gouvernement avait le pouvoir d'intervenir dans la vente? Je pense aussi bien aux actionnaires canadiens de la société qui seront touchés qu'à la compagnie. Le ministre a-t-il demandé à ces juristes s'il pourrait recourir aux mêmes pouvoirs que ceux qu'il avait utilisés dans le cas de la Dennison Mines à propos de l'uranium, ce qui est tout différent?

L'hon. M. Greene: Dans le cas de la Dennison Mines, monsieur l'Orateur, on a déjà signalé qu'une mesure législative concernant la propriété de l'uranium au Canada sera bientôt introduite à la Chambre. Si mon interprétation de la loi est exacte, la Chambre peut tout faire sauf transformer un homme en femme.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puis-je poursuivre sur ce sujet? Maintenant que le chat est sorti du sac, le gouvernement prépare-t-il des mesures législatives dans les champs de compétence provinciale, où le fédéral n'a pas d'autorité?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, toute mesure législative que nous proposerons s'insérera dans le champ de notre compétence et sera présentée à la Chambre de la façon appropriée.